

Coronavirus - Covid-19 : protection de la population

Afin de respecter les directives et recommandations de la Confédération et de l'Etat de Vaud sur le Coronavirus, nous mettons en place les mesures suivantes :

Fermeture du guichet communal jusqu'à nouvel avis

Vous pouvez nous joindre par téléphone au

021 967 15 25 tous les matins ou par mail à : info@noville.ch

pour prendre rendez-vous.

Le Contrôle des habitants assure sa permanence, les mardis de 17h00 à 19h00 et les mercredis matins.

(La porte étant fermée, veuillez nous appeler afin que nous puissions venir vous ouvrir, une personne à la fois)

Nous vous remercions de votre compréhension.

Mesures fédérales de lutte contre le coronavirus

Interdiction de fréquenter les espaces publics jusqu'à nouvel avis. Les établissements publics sont également fermés.

Nous rappelons que dans ce contexte exceptionnel, les contacts humains doivent être limités au maximum.

La Municipalité en appelle à la responsabilité individuelle et à la solidarité des Novillois pour l'aider à faire face à cette pandémie et exprime sa reconnaissance à la population pour les efforts consentis et également à son personnel qui assume un suivi des affaires communales.

